

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE 2020

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS  
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2019

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://impots.gouv.fr/verifavis)

M MINFRAY RAPHAEL ANTOINE  
OU MME MINFRAY CECILE  
RUE DES LABOURONS  
RUE DES LABOURONS  
69840 JULIENAS

### Vos références

**Numéro fiscal :**

Déclarant 1 : 18 87 176 706 051 C

Déclarant 2 : 11 09 734 499 398 C

**Référence du document :** 20 A9 4451677 51

**Adresse d'imposition au 01/01/2020 :**

RUE DES LABOURONS  
RUE DES LABOURONS  
69840 JULIENAS

**Numéro FIP** 690 82 11 7885308789 3

**Numéro d'ordre :** 1

**Date d'établissement :** 31/05/2020

### Somme qui vous est remboursée

**374,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.  
Vous serez remboursé à l'été 2020.**

### Vos contacts



**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 47342

**Nombre de parts :** 5.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	18630	24882	
Autres revenus imposables.....	10761		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	29391	24882	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 12340	- 3069	
Salaires, pensions, rentes nets.....	17051	21813	38864

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			281
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....			281
Revenus fonciers nets <sup>9</sup> .....			8781

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			- 584
---------------------	--	--	-------

Revenu imposable.....

			47926
--	--	--	-------

Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>

			0
--	--	--	---

REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup>

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	
Montant de la réduction d'impôt.....			0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			<b>- 0</b>

Impôt total avant crédits d'impôt.....

			0
--	--	--	---

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	36		- 36
Emploi salarié à domicile.....	2130	2130	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 1065

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 1101
---	--	--	--------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	8781	8781
BASE IMPOSABLE.....	8781	8781
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	852	659

Total des prélèvements sociaux nets.....

			1511
--	--	--	------

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
--------------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------	-----------------

M

4

5.0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020

>>> Suite de votre avis

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....

597

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :

### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2019 dû : <sup>53</sup>

- 1101

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt : .....

+ 644

**Solde d'impôt sur les revenus 2019 :** .....

- **457**

### PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus : <sup>53</sup>

CSG-CRDS

852

PSOL

659

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire : .....

- 805

- 623

Prélèvements sociaux à 17,2% nets : .....

47

36

**Solde des prélèvements sociaux 2019 :**

**83**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....

374

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**Revenu fiscal de référence** <sup>25</sup> .....

**47342**

### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....

281

### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

**Déclar. 1**

15562

**Déclar. 2**

15562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 3923

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 4052

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

= 15810

= 15810